

## KANT : sur le design ?

*Le passage suivant fait suite à la distinction opérée par Kant entre « beauté libre » et « beauté adhérente ».*

**E**n fait, la satisfaction qui s'attache à la contemplation du divers présent dans une chose, en relation à la fin interne qui détermine la possibilité de cette chose, est une satisfaction fondée sur un concept ; de son côté, la satisfaction qui est liée à la beauté est telle qu'elle ne suppose aucun concept, mais est immédiatement associée à la représentation par laquelle l'objet est donné (et non à celle par laquelle il est pensé). Dès lors, si le jugement de goût, par rapport à son objet, est rendu dépendant de la fin comprise dans le concept, comme c'est le cas dans un jugement rationnel, et s'il s'en trouve limité, ce n'est plus un jugement de goût libre et pur.

Assurément, à travers cette association qui ainsi s'opère de la satisfaction esthétique et de la satisfaction intellectuelle, le goût obtient cet avantage qu'il est fixé et, même s'il n'est certes pas universel, on peut en tout cas lui prescrire des règles relativement à certains objets dont les fins sont déterminées. Cela dit, ces règles ne constituent pas pour autant, en même temps, des règles du goût, mais ce sont simplement des règles portant sur l'accord du goût avec la raison, c'est-à-dire du beau avec le bien, grâce à quoi le beau devient utilisable comme instrument au service de l'intention qui vise le bien, pour étayer sur cette disposition de l'esprit qui se maintient d'elle-même et possède une validité universelle subjective cette modalité morale de la pensée qui ne peut être maintenue que par un effort délibéré, mais possède une validité universelle objective. À proprement parler, cela dit, ni la perfection ne gagne quoi que ce soit grâce à la beauté, ni la beauté grâce à la perfection ; mais, dans la mesure où il est inévitable, quand nous comparons à travers un concept la représentation par laquelle un objet nous est donné avec l'objet (du point de vue de ce qu'il doit être), de rapprocher en même temps cette représentation de la sensation présente dans le sujet, la faculté représentative y gagne comme *pouvoir global* si ces deux états d'esprit s'accordent.

*Critique de la faculté de juger*, § 16 (extrait)

Trad. Alain Renault, © GF-Flammarion, p. 209-210